

Certificat personnalisé (sciences de l'éducation) - 4003

RESPONSABLES :

Lily Bacon
819 874-8728 poste 6303

Glorya Pellerin
819 762-0971 poste 2440

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Le certificat personnalisé constitue un véhicule de formation qui permet de répondre à des besoins ou des intérêts de formation pour lesquels il n'existe pas de programme spécifique correspondant dans la programmation de l'UQAT.

Le certificat personnalisé se définit autour d'un axe intégrateur que l'étudiante ou l'étudiant doit identifier clairement. Cet axe intégrateur servira à nommer le programme et à désigner le titre du diplôme correspondant. Ainsi, le diplôme se lira « Certificat personnalisé portant sur " axe intégrateur " ».

La proposition de formation de l'étudiante ou de l'étudiant présente un énoncé clair des objectifs poursuivis. Elle comprend un objectif général qui exprime les principaux buts de la formation que l'étudiante ou l'étudiant souhaite acquérir. Elle présente des objectifs spécifiques qui énoncent de façon plus précise les connaissances, les habiletés et les attitudes à développer en ayant toujours à l'esprit l'axe intégrateur préalablement défini. Ces objectifs généraux et spécifiques tiennent compte des finalités des études de 1er cycle.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base études universitaires

Être titulaire d'un diplôme universitaire.

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et avoir acquis, dans une expérience pertinente, les connaissances et les habiletés appropriées reliées à la proposition de formation.

NOTE

L'étudiant qui désire compléter un certificat personnalisé soumet une proposition identifiant ses objectifs de formation et les cours qu'il désire compléter. Une fois la proposition de formation élaborée, elle est acheminée à la direction du Module pour approbation.

PLAN DE FORMATION :

AXE INTÉGRATEUR

6 crédits de formation fondamentale dans la discipline de l'axe
intégrateur
6 crédits complémentaires dans la même discipline que l'axe
intégrateur
3 crédits d'intégration
15 crédits optionnels

Cours optionnels

Pour compléter son programme, l'étudiant choisit 15 crédits dans la même discipline que l'axe intégrateur de son plan de formation ou dans une autre discipline. Le choix des cours optionnels se fait dans la banque de cours de l'Université avec l'autorisation de la direction du Module.

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

L'étudiant peut inclure dans son projet de formation un minimum de 9 crédits de cours réussis préalablement à son admission au certificat personnalisé : par ailleurs, l'expérience acquise sur le marché du travail ne peut conduire à une reconnaissance d'acquis.

Une note minimale (ou une moyenne équivalente) de B- est requise pour obtenir

une reconnaissance des acquis.

Un cours suivi depuis plus de 10 ans ne peut faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

L'étudiant doit faire approuver son plan de formation par la technicienne du module de l'éducation.

Base d'expérience: Lettre originale de l'employeur attestant les heures effectuées en enseignement.

Si l'expérience n'est pas jugée pertinente, l'étudiant pourra être admis au "Libre 9924" pour quelques cours et devra maintenir une moyenne de 2.5/4.3. Une nouvelle demande d'admission devra alors être transmise avec les frais requis afin de pouvoir intégrer le certificat désiré.